

Quinzième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 21<sup>e</sup> jour de juin 1999 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loïselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauv   et Claude St.Pierre.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres  
présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur g  n  ral;  
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur g  n  ral adjoint;  
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement –   ducation des adultes et Formation professionnelle;  
Monsieur Michel G. Desrochers, secr  taire g  n  ral;  
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources mat  rielles;  
Monsieur Gilles M  nard, directeur du Service des ressources humaines;  
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;  
Monsieur Andr   Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financi  res.

## 01. OUVERTURE DE LA S  ANCE

Madame la pr  sidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la s  ance.

## 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 99.06.21  
001

Il est propos   par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopt   avec les modifications suivantes :

De scinder le point 04.3 pour y retrouver les points :

- 04.3.1 Adoption du r  glement fixant la tenue des s  ances ordinaires du Conseil des commissaires (document SG 99.06.21-04.3)
- 04.3.2 Adoption du r  glement fixant la tenue des s  ances ordinaires du Comit   ex  cutif
- 09.5 Emprunt    long terme au montant de 14 600 000 \$
- 09.6 Emprunt    long terme au montant de 10 420 000 \$
- 12.1 CLD Au C  ur de la Mont  r  gie
- 12.2 F  licitations

## ORDRE DU JOUR

- 01. Pr  sences et ouverture de la s  ance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. P  riode de questions du public
- 04.1 Adoption du proc  s-verbal de la r  union du Conseil des commissaires du 31 mai 1999 (document SG 99.06.21-04.1)
  - Suivi au proc  s-verbal

- 04.2 Correspondance :
  - M. François Legault, ministre de l'Éducation : invitation au 35<sup>e</sup> Mondial des Métiers au Stade olympique
  - Ville de Saint-Luc : résolution 1999-06-217 autorisant la Division des travaux publics à procéder à l'installation de jeux dans la cour de l'école Aux-Quatre-Vents
- 04.4 Adjudication de contrat : assurances complémentaires
- 04.5 Décret concernant le détachement d'une partie du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document DG 99.06.21-04.5)
- 05.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (document EJ 99.06.21-05.1)
- 05.2 Horaire quotidien des écoles
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congés sans traitement
- 08.3 Congés sabbatiques à traitement différé
- 08.4 Congés sans traitement du personnel enseignant (information)
- 08.5 Engagements et affectations : directeurs et directeurs adjoints d'écoles
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 26 mai 1999 (document RF 99.06.21-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 9 juin 1999 (document RF 99.06.21-09.2)
- 09.3 Adoption des prévisions budgétaires 1999-2000
- 09.4 Taux d'intérêt sur les arrérages de taxes
- 10.1 Adoption de la politique de disposition du matériel désuet ou en surplus RMP 05 (document RM 99.06.21-10.1)
- 10.2 Adoption de la politique de conservation des biens meubles et immeubles RMP 06 (document RM 99.06.21-10.2)
- 10.3 Transport scolaire :
  - 10.3.1 Zone dangereuse, école Providence (document RM 99.06.21-10.3.1)
  - 10.3.2 Résiliation de contrat
- 10.4 Adjudication de contrats:
  - 10.4.1 Services alimentaires (document RM 99.06.21-10.4.1)
  - 10.4.2 Installation de plafonds suspendus, école Notre-Dame-de-Fatima (document RM 99.06.21-10.4.2)
  - 10.4.3 Équipements informatiques # 9 (document RM 99.06.21-10.4.3)
  - 10.4.4 Réfection d'asphalte 1999-2000 (document RM 99.06.21-10.4.4)
  - 10.4.5 Réaménagement de la salle de musique, école Chabanel (document RM 99.06.21-10.4.5)
  - 10.4.6 Réfection de toiture, école Jean XXIII (document RM 99.06.21-10.4.6)
  - 10.4.7 Travaux de fenestration, école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (document RM 99.06.21-10.4.7)
- 10.5 Champ d'épuration, école Sainte-Anne (document RM 99.06.21-10.5)
- 11. Commissaires-parents
- 12. Autres sujets
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

### 03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- Mesdames et messieurs Michel Ste-Marie, Jacques St-Onge, Marc-André Gagnon, Caroline Lapierre, Théo Grimard, Jacinthe Côté, Luc Sénéchal, Marie-France Ricard, Michel A. Gagnon interviennent auprès du Conseil des commissaires sur deux sujets :
  - La nécessité de maintenir un niveau de services à l'élève adéquat;
  - L'importance d'offrir des conditions d'emploi décentes aux membres du personnel professionnel;
 Une pétition à cet effet est déposée.

- Mesdames Louise Lamarche, Mireille Landry et Linda Potvin demandent au Conseil des commissaires de reconsidérer le transfert des élèves de Sainte-Angèle-de-Monnoir vers Saint-Césaire.

Deux pétitions sont remises à la présidente sur ce sujet.

- Monsieur Sylvain Thibault de la firme Hubert International questionne les critères qui sont à la base du choix des concessionnaires de cafétérias. Il remet, à la présidente, un sondage sur les services alimentaires effectués par sa compagnie.
- Monsieur Serge Bonneau de Saint-Alexandre intervient pour demander que les élèves de Saint-Alexandre ne soient pas transférés vers Iberville.
- Monsieur André Girard de Sabrevois demande que son enfant soit considéré piétonnier, afin de lui éviter un transfert vers Iberville.
- Madame Odette Ménard du Conseil d'établissement de l'école Jean XXIII demande qu'advenant un changement d'horaire affectant ce secteur, les enfants du primaire soient favorisés.
- Monsieur Denis Roy, président du Comité organisateur du colloque CPHR, informe le Conseil des commissaires de la tenue d'un colloque du Comité de parents qui aura lieu le 6 novembre 1999 à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, sous la présidence d'honneur de madame Nicole Mongeon-Guay.

#### 04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 31 MAI 1999 (Document SG 99.06.21-04.1)

HR 99.06.21  
002

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 31 mai 1999, avec les corrections suivantes :

Au point 3 « Période de questions du public » au 4<sup>e</sup> alinéa, on devrait lire : madame Odette Ménard et non madame Claudette Ménard.

Au point 12.2 « Remerciements » au 1<sup>er</sup> alinéa, on devrait lire : madame Michelle Laporte et non madame Thérèse Lasnier.

Adopté unanimement.

#### ▪ SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 31 mai 1999.

#### 04.2 CORRESPONDANCE

- De monsieur François Legault, ministre de l'Éducation : invitation au 35<sup>e</sup> Mondial des Métiers qui aura lieu du 11 au 14 novembre 1999, au Stade olympique.
- De la Ville de Saint-Luc : résolution 1999-06-217 autorisant la Division des travaux publics à procéder à l'installation de jeux dans la cour de l'école Aux-Quatre-Vents.

- De la Ville de Marieville : résolution d'appui au Conseil d'établissement de l'école Crevier qui demande de maintenir le transport scolaire sur la rue Saint-Césaire.
- Du Comité de parents : résolution d'appui aux recommandations du Comité EHDAA.
- Du ministère de l'Éducation : communiqué concernant une mise de fonds supplémentaires de 26 millions de dollars au plan d'action relatif aux technologies de l'information et de la communication.
- De la Fédération des commissions scolaires du Québec : document de consultation sur la place de la religion à l'école.
- Du Conseil d'établissement de l'école Dr-Alexis-Bouthillier : résolution demandant que l'accueil des élèves en début d'année se réalise sur deux (2) jours.
- Du Conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph de Lacolle : résolution demandant l'ajout d'une classe de 3<sup>e</sup> année.

04.3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (Document SG 99.06.21-04.3)

HR 99.06.21  
003

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que le règlement « C C R 01-1999 » fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires soit adopté, tel que déposé.

Adopté unanimement.

04.3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

HR 99.06.21  
004

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que le règlement « C C R 13-1999 » fixant la tenue des séances ordinaires du Comité exécutif soit adopté, tel que déposé.

Adopté unanimement.

04.4 ADJUDICATION DE CONTRAT : ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

HR 99.06.21  
005

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

D'accorder, au plus bas soumissionnaire conforme, Aon Parizeau Inc., pour un montant de 26 828,00 \$ (taxes en sus), le contrat d'assurances complémentaires pour l'année 1999-2000.

Adopté unanimement.

04.5 DÉCRET CONCERNANT LE DÉTACHEMENT D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES  
(Document DG 99.06.21-04.5)

Dépôt, pour information, du décret 643-99 détachant du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour l'annexer au territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

05.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES  
(Document EJ 99.06.21-05.1)

HR 99.06.21  
006

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'après consultation et avis du Comité de parents, d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002, tel que déposé, en excluant l'école de l'Amitié.

Que copie de ce plan soit transmis à chaque municipalité régionale de comté, dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

05.2 HORAIRE QUOTIDIEN DES ÉCOLES

Considérant la volonté exprimée par le milieu, en ce qui concerne la mise en place d'un horaire quotidien favorisant une entrée plus hâtive des élèves des niveaux préscolaire et primaire;

Considérant les démarches annoncées et entreprises par le ministère de l'Éducation du Québec, quant à la révision des règles de financement du transport scolaire;

Considérant l'orientation prise par la Commission scolaire des Hautes-Rivières d'équilibrer les revenus et les dépenses de chacun des secteurs identifiés à la politique de répartition des ressources financières « R F P 03 », dont le secteur du transport scolaire;

HR 99.06.21  
007

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'autoriser la mise en place, pour une période maximale de deux (2) ans, de l'horaire quotidien suivant :

1. Pour les écoles Jean XXIII, Saint-Michel, Saint-Vincent, Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford) et Notre-Dame-du-Sourire : début des cours vers 8 heures.
2. Pour l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy : début des cours vers 9 heures.
3. Pour les autres écoles primaires de la Commission scolaire : début des cours vers 9 heures.
4. Pour les autres écoles secondaires de la Commission scolaire : début des cours vers 8 heures.

Monsieur Noël L'Écuyer demande le vote :

Ont voté pour : mesdames et messieurs Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-guay, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.

Ont voté contre : messieurs Pierre Boudreau, Noël L'Écuyer, Claude St.Pierre.

Pour : 16 Contre : 3

Adopté majoritairement.

Monsieur Pierre Boudreau demande que l'on enregistre sa dissidence.

#### 08.1 DÉMISSIONS

HR 99.06.21  
008

Il est proposé par madame Andrée Bouchard:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Suzanne Crépeau, surveillante d'élèves à l'école Bruno-Choquette, soit acceptée à compter du 30 octobre 1998.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
009

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Paul Gosselin, enseignant à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
010

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Gaétan Gaucher, enseignant à l'école Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
011

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Roger Labonté, enseignant à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
012

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que la démission de madame Josée Yelle, agente de bureau, classe I, au secrétariat général, soit acceptée à compter du 31 mai 1999.

Adopté unanimement.

## 08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif : « éducation des enfants »;

HR 99.06.21  
013

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Sylvie Durocher, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif : « éducation des enfants »;

HR 99.06.21  
014

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Johanne Dubord, psychoéducatrice à l'école Marguerite-Bourgeois.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « santé et épuisement des bénéficiaires eu égard aux 104 semaines de l'assurance-salaire »;

HR 99.06.21  
015

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Josée Charron, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Lucien.

Adopté unanimement.

## 08.3 CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

HR 99.06.21  
016

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Huguette Benjamin, enseignante à l'école Aux-Quatre-Vents, pour un contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
017

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à monsieur François Bessette, enseignant à l'école Mgr-Euclide-Théberge, pour un contrat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris pour la durée de l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
018

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à monsieur Pierre Bergeron, enseignant à l'école Marie-Rivier, pour un contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
019

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Diane Blais-Charbonneau, enseignante à l'école Saint-Vincent, pour un contrat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2001-2002.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
020

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Manon Brault-Bédard, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, pour un contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
021

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Chantal Dépelteau, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeois, pour un contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
022

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Annie Fortin, enseignante à l'école Beaulieu, pour un contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
023

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Hélène Kirouac, enseignante à l'école Marie-Rivier, pour un contrat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris pour la durée de l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
024

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Édith Lachance, enseignante à l'école Mgr-Euclide-Théberge, pour un contrat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris pour la durée de l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
025

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Lise Lachance, enseignante à l'école Chanoine-Armand-Racicot, pour un contrat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2001-2002.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
026

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Francine Lemay, enseignante à l'école J.-A.-Bélanger, pour un contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
027

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Marie-Claude Poiré, enseignante à l'école Napoléon-Bourassa, pour un contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
028

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Chantal Saint-Cyr, enseignante à l'école Mgr-Euclide-Théberge, pour un contrat de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
029

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Yvette Turgeon, enseignante à l'école Laflamme, pour un contrat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Le congé sera pris les 100 derniers jours de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

#### 08.4 CONGÉS SANS TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Ce point est reporté.

08.5 ENGAGEMENTS ET AFFECTATIONS : DIRECTEURS ET DIRECTEURS  
ADJOINTS D'ÉCOLES

HR 99.06.21  
030

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Michelle Leclerc soit engagée pour un poste régulier de directrice d'école au primaire, à l'école Alberte-Melançon et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
031

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame France Heppell soit engagée pour un poste régulier de directrice d'école au primaire, à l'école Sacré-Cœur (Saint-Luc) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
032

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Bertrand Daigle soit engagé pour un poste régulier de directeur adjoint d'école secondaire, à l'école Paul-Germain-Ostiguy et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
033

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Robert Tisdell soit engagé pour un poste temporaire de directeur d'école au primaire, à l'école Jeanne-Mance en remplacement de madame Diane St-Hilaire et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
034

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Mario Desjardins soit engagé pour un poste temporaire de directeur adjoint d'école primaire, à l'école Saint-Vincent en remplacement de monsieur Jean-Guy Carpentier et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
035

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la résolution HR 99.04.12-012 du 12 avril 1999 soit rescindée et qu'en conséquence, madame Annie Benoit soit réinstallée dans son poste régulier de directrice adjointe d'école secondaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
036

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que soit confirmé l'engagement de madame Monique Tremblay dans un poste régulier de directrice d'école primaire à l'école Jean XXIII et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
037

Il est proposé par madame Madga Farès :

Que soit confirmé l'engagement de madame Maude Beaulé dans un poste régulier de directrice adjointe d'école secondaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

Considérant que la prochaine séance du Conseil des commissaires est prévue le 12 juillet prochain;

Considérant que toutes les démarches n'ont pas été complétées auprès des candidats retenus par le comité de sélection pour certains postes;

Considérant que la Commission scolaire a un intérêt certain à combler ces postes de direction rapidement, notamment pour assurer la transmission des dossiers et la préparation de la prochaine année scolaire;

HR 99.06.21  
038

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que le directeur général soit mandaté pour donner suite aux recommandations du comité de sélection et retenir les services de candidats pour les postes suivants :

- directeur adjoint à l'école Saint-Eugène;
- directeur à l'école Saint-Joseph de Saint-Paul d'Abbotsford;
- directeur à l'école d'Henryville;
- directeur à l'école Saint-Joseph de Saint-Sébastien.

Que les nominations pour les quatre postes mentionnés à l'alinéa précédent soient présentées, pour ratification, lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 26 MAI 1999 (Document RF 99.06.21-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 26 mai 1999, pour un montant de 2 950 871,07 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur Luc Mercier.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 9 JUIN 1999 (Document RF 99.06.21-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 9 juin 1999, pour un montant de 3 169 316,11 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Mongeon-Guay.



2. Le prêt consenti comportera les modalités et conditions établies à l'annexe A jointe à la présente résolution.
3. Le prêt sera constaté par l'émission d'un billet au montant de 14 600 000 \$ souscrit par la Commission scolaire à l'endroit du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et dont un modèle est annexé à la présente résolution.
4. Les projets de convention de prêt et de billet annexés à la présente résolution sont approuvés et la Commission scolaire signera une convention de prêt et un billet dont les clauses, les modalités et conditions seront substantiellement compatibles avec ces projets.
5. La Commission scolaire cédera au ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, la subvention qui doit lui être accordée par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts de l'emprunt.

Adopté unanimement.

#### 09.6 EMPRUNT À LONG TERME AU MONTANT DE 10 420 000 \$

Attendu qu'en vertu de la résolution HR 99.02.15-014 adoptée le 15 février 1999 de COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (la « commission scolaire »), le Conseil des commissaires a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de 10 420 000\$;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver les modalités d'un emprunt de 10 420 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une convention de prêt;

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier que:

1. La Commission scolaire contractera un emprunt à long terme d'un montant de 10 420 000 \$ auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et conclura avec celui-ci une convention de prêt dont le projet est annexé à la présente résolution.
2. Le prêt consenti comportera les modalités et conditions établies à l'annexe A jointe à la présente résolution.
3. Le prêt sera constaté par l'émission d'un billet au montant de 10 420 000 \$ souscrit par la Commission scolaire à l'endroit du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et dont un modèle est annexé à la présente résolution.
4. Les projets de convention de prêt et de billet annexés à la présente résolution sont approuvés et la Commission scolaire signera une convention de prêt et un billet dont les clauses, les modalités et conditions seront substantiellement compatibles avec ces projets.
5. La Commission scolaire cédera au ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, la subvention qui doit lui être accordée par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts de l'emprunt.

Adopté unanimement.

HR 99.06.21  
041

09.4 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES

Conformément à l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique;

HR 99.06.21  
042

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Que le taux d'intérêt pour les comptes de taxes en arrérages soit fixé à douze pour cent (12 %) pour l'année scolaire 1999-2000.

Adopté unanimement.

10.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DISPOSITION DU MATÉRIEL DÉSUET OU EN SURPLUS R M P 05 (Document RM 99.06.21-10.1)

HR 99.06.21  
043

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la « Politique de disposition du matériel désuet ou en surplus R M P 05 » soit adoptée, telle que déposée.

Adopté unanimement.

10.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONSERVATION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES R M P 06 (Document RM 99.06.21-10.2)

HR 99.06.21  
044

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la « Politique de conservation des biens meubles et immeubles R M P 06 » soit adoptée, telle que déposée.

Adopté unanimement.

10.3 TRANSPORT SCOLAIRE :

10.3.1 ZONE DANGEREUSE, ÉCOLE PROVIDENCE (Document RM 99.06.21-10.3.1)

HR 99.06.21  
045

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le secteur, tel que décrit ci-après, soit désigné « zone dangereuse »;

Ville de Saint-Luc :

- Boulevard Saint-Luc, les numéros civiques 195 à 211;
- Rue Marcelle, en totalité;
- Rue Albert, en totalité.

Le tout conformément au document RM 99.06.21-10.3.1.

Adopté unanimement.

### 10.3.2 RÉSILIATION DE CONTRAT

Considérant l'adoption de l'horaire quotidien des établissements du secteur Saint-Césaire;

Considérant l'organisation du transport scolaire projetée pour l'année scolaire 1999-2000 dudit secteur;

HR 99.06.21  
046

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

De résilier, au 30 juin 1999, les contrats de transport suivants :

Autobus Saint-Césaire Ltée	(2 autobus)	- circuit 951
		- circuit 952
Transport scolaire Viens	(1 autobus)	- circuit 964
Transport scolaire Milton	(1 minibus)	- circuit 904.

Adopté unanimement.

### 10.4 ADJUDICATION DE CONTRATS :

#### 10.4.1 SERVICES ALIMENTAIRES (Document RM 99.06.21-10.4.1)

HR 99.06.21  
047

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

De retenir les concessionnaires recommandés par chaque direction d'établissement pour les contrats de services alimentaires, et ce, pour une période de trois (3) ans, conformément au document RM 99.06.21-10.4.1.

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer les contrats à intervenir entre les parties.

Adopté unanimement.

#### 10.4.2 INSTALLATION DE PLAFONDS SUSPENDUS, ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA (Document RM 99.06.21-10.4.2)

HR 99.06.21  
048

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction R. Lebrun Inc., au montant de 60 319,11 \$, le contrat pour l'installation de plafonds suspendus et le remplacement de luminaires à l'école Notre-Dame-de-Fatima (Marieville).

Adopté unanimement.

#### 10.4.3 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES # 9 (Document RM 99.06.21-10.4.3)

Ce point est reporté.

10.4.4 RÉFECTION D'ASPHALTE 1999-2000 (Document RM 99.06.21-10.4.4)

HR 99.06.21  
049

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, les contrats suivants pour les travaux de réparation d'asphalte :

- Pavage Haut-Richelieu : 17 409,03 \$ (taxes incluses);
- Pavage Daudi Ltée : 6 844,08 \$ (taxes incluses);
- Asphaltes des Cantons Inc. : 7 999,98 \$ (taxes incluses).

Le tout selon le document RM 99.06.21-10.4.4

Adopté unanimement.

10.4.5 RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE MUSIQUE, ÉCOLE CHABANEL  
(Document RM 99.06.21-10.4.5)

HR 99.06.21  
050

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau, pour un montant de 32 760,00 \$ (taxes incluses), le contrat pour le réaménagement de la salle de musique à l'école Chabanel (Iberville).

Adopté unanimement.

10.4.6 RÉFECTION DE TOITURE, ÉCOLE JEAN XXIII (Document RM 99.06.21-10.4.6)

HR 99.06.21  
051

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Fabricants de Toiture H.P. Inc., au montant de 12 250,16 \$ (taxes incluses), le contrat pour la réfection de toiture à l'école Jean XXIII (Ange-Gardien).

Adopté unanimement.

10.4.7 TRAVAUX DE FENESTRATION, ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR  
(Document RM 99.06.21-10.4.7)

HR 99.06.21  
052

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau, au montant de 31 450,00 \$ (taxes incluses), le contrat pour les travaux de fenestration à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Saint-Jean-sur-Richelieu).

Adopté unanimement.

10.5 CHAMP D'ÉPURATION, ÉCOLE SAINTE-ANNE (Document RM 99.06.21-10.5)

Considérant que l'école Sainte-Anne de Sabrevois accueille environ 200 élèves en plus des membres du personnel;

Considérant le mauvais fonctionnement de l'élément épurateur du système de traitement des eaux usées dudit établissement;

Considérant les alternatives déposées pour solutionner le problème;

Considérant les coûts engendrés pour réaliser ledit projet retenu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Anne de Sabrevois est en attente d'une réponse du ministère des Affaires Municipales, pour la réalisation de son projet d'assainissement des eaux usées;

HR 99.06.21  
053

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie les démarches de la Municipalité de Sainte-Anne de Sabrevois, afin de connaître dans les meilleurs délais, l'échéancier de réalisation desdits travaux d'assainissement des eaux usées.

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires par madame et monsieur les commissaires-parents.

12. AUTRES SUJETS :

12.1 CLD AU CŒUR DE LA MONTÉRÉGIE

Madame Ghislaine Gasper informe les membres du Conseil des commissaires que le CLD Au Cœur de la Montérégie vient de former une table Secteur Jeunesse Éducation, où siègera madame Ghislaine Gasper, messieurs François Lafortune, directeur de l'école Paul-Germain-Ostiguy, et André Messier, directeur de l'école Mgr-Euclide-Théberge.

12.2 FÉLICITATIONS

- Madame Thérèse Lasnier demande que des félicitations soient envoyées à madame Lise Normandin, à madame Lise Labelle, directrice, et à tout le personnel enseignant, pour l'organisation de la soirée de « Charlots ».
- Monsieur Pierre Boudreau demande que des félicitations soient envoyées à madame Myriam Chabot, enseignante de musique, pour le travail accompli lors de la présentation des spectacles des 9 et 16 juin.
- Madame Andrée Bouchard demande que des félicitations soient envoyées à madame Cathy Pelosse, pour les spectacles présentés à l'école Bruno-Choquette en langue et communication, dans le cadre du programme sports arts études.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 99.06.21  
054

Il est proposé par monsieur Pierre boudreau :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement.

\_\_\_\_\_  
LA PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL